



**HAL**  
open science

## 5. La croix de Saint André, facteur d'unité entre les Pays-Bas et le comté de Bourgogne, de Maximilien aux Archiducs (1493-1633)

Nicolas Vernot

### ► To cite this version:

Nicolas Vernot. 5. La croix de Saint André, facteur d'unité entre les Pays-Bas et le comté de Bourgogne, de Maximilien aux Archiducs (1493-1633). La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas, XIIIe-XVIIIe siècles. Tome 1: Aspects politiques, diplomatiques, religieux et artistiques, Presses universitaires de Franche-Comté, pp.95-128, 2010, Les Cahiers de la MSHE Ledoux, n° 15, 978-2-84867-276-2. 10.4000/books.pufc.24692 . hal-04513345

**HAL Id: hal-04513345**

**<https://hal.science/hal-04513345>**

Submitted on 20 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Cahiers de la MSHE Ledoux

Transmission et identités

# La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas, XIIIe-XVIIIe siècles

Tome 1 : Aspects politiques,  
diplomatiques, religieux et artistiques

Textes édités par  
Laurence DELOBETTE et Paul DELSALLE



Presses universitaires de Franche-Comté

Illustrations de couverture :  
Portraits de Simon Renard et Jeanne Lullier  
Huiles sur bois, inv. D.694.1.1 et D.694.1.2  
Attribués à Antonio Moro ou William Key  
© Collection Musée du Temps, Palais Granvelle, Besançon  
Photo. C. Choffet



**LA FRANCHE-COMTÉ ET  
LES ANCIENS PAYS-BAS  
XIII<sup>E</sup>-XVIII<sup>E</sup> SIÈCLES**

**TOME 1 : ASPECTS POLITIQUES,  
DIPLOMATIQUES, RELIGIEUX  
ET ARTISTIQUES**

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ

**Collection** « LES CAHIERS DE LA MSHE LEDOUX »  
dirigée par Jean-Claude Daumas  
n° 15

*Série « Transmission et identité »*  
*Responsable : Thierry Martin*  
n° 5

UFR des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société  
30-32, rue Mégevand  
25030 Besançon Cedex

DIFFUSION  
CiD — 131 BOULEVARD SAINT-MICHEL — 75005 PARIS

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ — 2009

ISBN : 978-2-84867-276-2 — EAN : 9782848672762  
ISSN : 1956-0222

# LA FRANCHE-COMTÉ ET LES ANCIENS PAYS-BAS XIII<sup>E</sup>-XVIII<sup>E</sup> SIÈCLES

TOME 1 : ASPECTS POLITIQUES,  
DIPLOMATIQUES, RELIGIEUX  
ET ARTISTIQUES

Actes du Colloque international  
à Vesoul (Haute-Saône) et Tournai (Belgique),  
les 25, 26 et 27 octobre 2006

Textes édités par  
Laurence DELOBETTE et Paul DELSALLE

*Ouvrage publié avec le concours du  
Conseil régional de Franche-Comté*





## **La croix de Saint André, facteur d'unité entre les Pays-Bas et le comté de Bourgogne, de Maximilien aux Archiducs (1493-1633)**

Nicolas VERNOT

Les Pays-Bas et la Franche-Comté constituent l'héritage bourguignon des Habsbourg depuis le traité de Senlis (1493), et ne seront séparés politiquement qu'au traité de Nimègue (1678), date à laquelle le comté de Bourgogne est définitivement intégré au royaume de France. Unis par leur passé bourguignon commun, Pays-Bas et comté de Bourgogne connaissent bien souvent, sous la domination des Habsbourg, une destinée politique commune. En effet, une réforme administrative et judiciaire de l'Empire, décidée à la diète de Cologne en 1512, aboutit à la mise en place de dix circonscriptions ou « cercles », parmi lesquels le « Cercle de Bourgogne » réunit les deux territoires. Les historiens se sont beaucoup interrogés sur le contenu réel de cette réforme, au point de se demander si le « Cercle de Bourgogne » avait bien eu une existence concrète. En revanche, il est indéniable que l'union administrative des deux territoires fut effective. Mais si beaucoup de décisions relatives au comté de Bourgogne ont été prises depuis Malines ou Bruxelles, ce n'est pas tant en raison de l'existence de ce cercle que d'une particularité liée au mode de gouvernement conjoint de ces deux territoires (Pernot, 2003, chap. 1 ; Delsalle, 2001, p. 9-13).

À la tête de vastes territoires, les Habsbourg ont, en effet, régulièrement pris l'habitude de confier le gouvernement des Pays-Bas et du comté de Bourgogne à des proches, souvent des femmes. C'est ainsi que Marguerite d'Autriche à partir de 1507 jusqu'à sa mort en 1530, puis Marie de Bourgogne jusqu'en 1556, assumeront successivement le gouvernement des Pays-Bas et du comté de Bourgogne. Plus tard, en 1597, Philippe II, âgé, décide d'offrir les deux territoires en dot à sa fille Isabelle, qui épouse Albert de Habsbourg en 1599. À son tour, le couple des Archiducs régnera sur les deux territoires. Après le décès d'Albert en 1621, c'est Isabelle qui assumera le pouvoir seule, jusqu'à sa mort en 1633. Unis par un passé bourguignon commun, Pays-Bas et comté de Bourgogne voient donc cette union confirmée, et à bien des égards renforcée, sous le règne des Habsbourg.

Le plus connu des emblèmes bourguignons est probablement la croix de Saint André. Dès le début du XV<sup>e</sup> siècle, Jean sans Peur avait adopté la croix de Saint André pour se démarquer de deux croix droites, la rouge anglaise et surtout la blanche française, se hissant ainsi au rang des grands dynastes européens (sur la croix de Saint André : Denoël, 2004 ; Schnerb, 2008 ; pour la Franche-Comté : Longin, 1920, p. 23-271). Son fils Philippe le Bon confirma et déploya l'usage de cette croix en faisant de Saint André, conjointement à la Vierge, le patron de son ordre de la Toison d'Or institué en 1430. Les éléments constitutifs du collier, briquets dits de Bourgogne et insigne de la Toison, sont abondamment utilisés dans l'emblématique ducale, souvent combinés les uns avec les autres. Désormais la croix de Saint André rouge, qu'elle soit rectiligne, écotée ou noueuse, qu'elle soit ou non accompagnée du briquet ou de la Toison d'Or, devient aux yeux de tous la « croix de Bourgogne ». Elle connaîtra sous les Habsbourg une diffusion sans précédent (Stalins, 1939 ; 1945).

Pourtant, la lecture de la bibliographie disponible semble suggérer que la Franche-Comté, en dépit de son union politique avec les Pays-Bas, est restée à l'écart de cette profusion emblématique. Le baron Stalins, dans l'importante somme qu'il a consacré au briquet de Bourgogne et à son utilisation décorative et emblématique, ne cite aucun exemple comtois de cette figure si fréquemment associée à la croix de Saint André. Le supplément à son corpus ne donne que deux exemples comtois intégrant le briquet, les armes de Quingey et Clerval (Stalins, 1939 ; 1945). Pierre Houart qui, à la suite des travaux du baron Stalins, s'est efforcé de compléter le corpus des croix de Saint André dans les anciennes possessions des Habsbourg, multiplie les ajouts concernant les Pays-Bas, mais reste

lui aussi totalement silencieux sur le comté de Bourgogne (Houart, 1969, p. 19-27 ; 2005)<sup>1</sup>.

Ce silence est-il dû à une absence de travaux sur la question en Franche-Comté, ou à une réelle dissociation emblématique entre Pays-Bas et comté de Bourgogne ?

Cet article se propose donc de combler – au moins partiellement – une lacune. En effet, nombreuses sont les sources qui, localement, attestent d'une réelle continuité emblématique entre « Pays d'en haut » et « Pays d'en bas ». À partir de l'étude de la présence et de l'utilisation de la croix de Saint André dans le comté de Bourgogne entre 1493 et 1633, nous nous demanderons dans quelle mesure et sous quelle forme fut donnée à voir cette souveraineté commune à ces deux territoires géographique-ment disjoints. Dans quelles circonstances utilise-t-on la croix de Saint André en terre comtoise ? À quels besoins répond-elle ? Comment contribue-t-elle à asseoir le pouvoir des Habsbourg sur le pays ? Dans quelle mesure est-elle, pour les Comtois, un moyen de manifester leur loyauté au souverain, de montrer leur union dans un ensemble plus vaste, voire de revendiquer un certain particularisme au sein de cet ensemble ?

## I. La croix de Saint André, emblème militaire

Pays-Bas et comté de Bourgogne étaient aux mains des ducs-comtes de Bourgogne. Ces derniers, soucieux de rivaliser avec les princes les plus puissants d'Occident, développèrent une politique emblématique digne de leurs rivaux. Les Habsbourg, qui avaient bien perçu l'efficacité pratique et idéologique du corpus emblématique conçu par les ducs de Bourgogne, le reprirent largement à leur compte. L'étude de l'iconographie militaire, assez abondante, ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes à qui veut cerner avec précision les usages vexillologiques des Comtois.

### *1. La croix de Saint André, un héritage des ducs de Bourgogne*

Un des articles de la paix d'Arras signée en 1435 entre Philippe le Bon et Charles VII stipule

---

1. Une prise de contact personnelle avec M. Houart a permis une évocation rapide de la présence de la croix de Saint André dans le comté de Bourgogne (Houart, Michaud et Vernot, 2005, p. 25-29). Nous tenons à remercier chaleureusement M. Houart pour son amical soutien à nos travaux, ainsi que pour les nombreux documents qu'il a bien voulu nous transmettre.

*que mondict seigneur de Bourgogne, et tous ses féaux et sugets, et autres qui par ci-devant ont porté en armes l'enseigne de mondict seigneur (c'est-à-sçavoir la croix Saint-Andrieu), ne seront point tenus de porter ne prendre autre enseigne, en quelque mandement ou armes qu'ils soyent en ce royaume ou dehors, soit en la preence du roy, ou des connestables et mereschau, et soyent à ses gages, ou souldes, ou atrement* (Denoël, 2004, p. 82).

Tout au long du XV<sup>e</sup> siècle, l'omniprésence de la croix de Saint André comme emblème militaire ducal ne se dément pas.

À partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'abondante iconographie que les Suisses produisent à l'occasion des chroniques qu'ils laissent sur les guerres de Bourgogne montre une profusion de drapeaux de types divers frappés de la croix de Saint André, volontiers associée au briquet ou à la Toison. Certains trophées pris aux Bourguignons subsistent toujours, plus ou moins bien conservés dans les musées suisses. Si donc la croix et ses accessoires servent d'emblème générique à tous les sujets des ducs, qu'ils soient des deux Bourgogne ou des Pays-Bas, existe-t-il des marques spécifiques permettant d'identifier l'origine géographique (ou, plus exactement, vassalique) de telle unité ?

De fait, il semble que ce soient les couleurs des drapeaux qui aient pu indiquer une provenance. En effet, l'iconographie helvétique, et notamment la description du butin pris par les Suisses aux Bourguignons, montre que beaucoup de drapeaux sont formés d'une croix de Saint André placée sur un fond à une, deux ou trois couleurs réparties en laizes horizontales. Ce sont sans doute ces couleurs qui permettaient de connaître la provenance géographique de certaines unités, tandis que la croix de Saint André servait d'emblème générique bourguignon, face à la croix droite blanche française notamment. La description que fait Charles Aubertin de certains drapeaux pris par les Suisses va en ce sens : sur trois pennons pris par les Suisses à Héricourt, deux intégraient les couleurs du comté de Bourgogne, bleu et jaune : le premier est entièrement bleu, frappé de la croix de Saint André (couleur non spécifiée), avec en lettres d'or une devise en deux mots non déchiffrés. Le second était bleu, traversé en son milieu d'une mince raie blanche horizontale, et semé à partir de la hampe de grandes flammes d'or. Quant au troisième, il était rouge et blanc, dépourvu de croix mais orné de deux signes indistincts. Les couleurs sont celles de la seigneurie et de la ville d'Héricourt, bien attestées par ailleurs (Aubertin, 1881, p. 55-56).

Si les figurations de drapeaux bourguignons sont nombreuses, leur identification précise est rarement possible en raison de la spécificité des sources (textiles parfois très abîmés ou mal restaurés, drapeaux reproduits plus ou moins longtemps après la prise) et de la rareté des textes les commentant. Ainsi, la ville de Lucerne conserve un étendard pris à Grandson, qui, d'après les figurations qui en ont été laissées, était rouge, frappé d'une croix de Saint André au-dessus de laquelle rayonnait la Toison d'Or. Il s'agirait de l'étendard de Louis de Chalon, sire de Château-Guyon (Aubertin, 1881, p. 67-68). À première vue, cette description paraît d'autant plus fiable que le gueules et l'or sont effectivement les émaux des armes des sires de Chalon. Or un texte rapporte qu'« Henri Elsener, de Lucerne, parvint à saisir son propre étendard [de Louis de Chalon], brun, blanc et bleu, à la croix d'or » (Aubertin, 1881, p. 68, n. 1). Voilà qui doit inciter à la plus grande des prudences !

Par conséquent, seul un recoupement minutieux, critique et systématique des sources tant textuelles qu'iconographiques permettrait peut-être d'identifier plus sûrement quels furent les choix qui présidèrent à l'adoption des couleurs des unités militaires de l'armée bourguignonne, et de déterminer dans quelle mesure ils permettaient d'identifier une origine géographique. Sans doute cette difficulté d'identification est-elle en soi une information révélatrice : pour les ducs de Bourgogne, la croix de Saint André est le signe de ralliement générique des troupes, et les différentes couleurs adoptées par les unités semblent jouer davantage un rôle militaire pratique que refléter une volonté d'identification géographique. Lorsque l'on examine les miniatures représentant les guerres de Bourgogne, ce ne sont pas des Flamands ou des Comtois que les drapeaux désignent, mais des sujets du duc, unis par la même croix. Sans doute faut-il voir là un reflet d'une volonté centralisatrice des ducs de Bourgogne.

Avec la mort de Charles le Téméraire et le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien en 1477, l'héritage emblématique des ducs tombe dans le patrimoine des Habsbourg, qui assureront une promotion massive de la croix de Saint André dans leurs possessions.

## **2. La croix de Saint André dans les armées des Habsbourg**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'historien comtois Jean Girardot de Nozeroy rappelle avec fierté que

*les princes de la maison d'Autriche, empereurs et monarques, ont fait tant d'honneur à la maison de Bourgogne qu'ils ont pris et retenu son ordre de la Toison d'Or, ses livrées et ses estendarts, qui se voyent*

*aujourd'hui arborez par eux sur tout le rond de la terre* (Longin, 1920, p. 247).

*a. Les drapeaux des armées habsbourgeoises à la conquête du monde*

Philippe le Beau utilise abondamment les pennons à la croix de Saint André : sur une toile représentant sa rencontre avec son beau-père le roi Ferdinand d'Aragon à Remesal (1506), légèrement postérieure à l'entrevue, pas moins de quatre pennons (un jaune, un rouge, un blanc, un bleu) sont ornés de croix de Saint André d'or, formées de deux bâtons noueux passés en sautoir et entrelacés avec un briquet, le tout au milieu de flammèches. Ils désignent des unités d'infanterie. On notera avec intérêt que parmi les hommes acclamant la scène, l'un brandit une bannière carrée aux armes de gueules à la bande d'or, qui sont notamment celles des Chalon (Pérez, 1994, p. 26)<sup>2</sup>.

Maximilien, qui avait uni sur la poitrine de l'aigle impériale les armes de l'Autriche à celles du duché de Bourgogne, fait flotter sur les champs de bataille les étendards aux emblèmes de ces deux entités dont il défend les intérêts. Ainsi, lors des affrontements qui l'opposent à Louis XII en Picardie et Artois en 1512, les troupes de Maximilien sont identifiées par des bannières, nombreuses, jaunes au sautoir rouge, ou rouges à la fasce blanche, utilisées conjointement (Arnold, 2002, p. 150-151)<sup>3</sup>. Parfois, des étendards d'autres couleurs, généralement rayés, apparaissent. Lors de la rencontre entre Maximilien et Henry VIII d'Angleterre, l'infanterie comme la cavalerie utilisent des drapeaux ornés de sautoirs noueux cantonnés de briquets enflammés, ou de sautoirs simples (Arnold, 2002, p. 143)<sup>4</sup>.

Avec Charles Quint, l'usage de la croix de Saint André se renforce et s'étend. À Pavie en 1525, on la voit côtoyer des bannières frappées de l'aigle impériale, et toujours d'autres bannières souvent rayées, impossibles à identifier (Soly, 1999, p. 142)<sup>5</sup>. Sur un panorama du siège de Florence (1530) peint par Vasari, le sautoir rouge sur fond clair (blanc ou jaune) flotte sur tous les campements impériaux et les positions occupées

2. *Entrevue de Philippe le Beau et Ferdinand le Catholique à Remesal*, peinture anonyme (Belgique, coll. particulière).
3. Dessin coloré représentant une procession au cours de laquelle furent montrés de grands placards polychromes exaltant les victoires militaires de l'empereur (The Art Archive).
4. Gravure d'Albrecht Dürer.
5. Voir par exemple, d'un Maître anonyme, *La Bataille de Pavie en 1525* (Londres, The Tower, Royal Armouries).

par Charles Quint (Arnold, 2002, p. 166). L'organisation de l'armée espagnole en tercios en 1534 ne semble pas avoir d'influence sur les pratiques vexillologiques antérieures, et aucun texte ne vient réglementer la forme ou le contenu des drapeaux des unités, qu'il s'agisse de troupes levées par des capitaines, des milices urbaines ou des tercios. Quant à l'iconographie de la prise de Tunis, elle se plaît à opposer la croix de Saint André au croissant turc. Le sautoir rouge sur un fond blanc tantôt uni, tantôt traversé de burelles noires ou bleues, flotte en particulier sur l'embarcation de l'empereur<sup>6</sup>. Plus sans doute que sous le règne de Philippe le Beau, c'est sous celui de Charles Quint que la croix de Saint André conquiert l'Espagne, et de là le Nouveau Monde.

Philippe II emploie abondamment cette croix, sur terre comme sur mer. Une toile représentant le siège de Paris par le roi d'Espagne en 1590, conservée à l'Escorial, montre la cavalerie faire usage d'étendards carrés et de cornettes qui paraissent soit rouges, soit bleus, chargés d'un sautoir nouveau de couleur claire (blanche ou jaune). En revanche, les unités d'infanterie sont identifiées par des étendards carrés tous chargés du sautoir, qui semble être uniquement rouge, jaune ou blanc. Il est placé sur un fond de couleur unie qui semble varier selon les unités : bleu, vert, jaune, blanc... (Arnold, 2002, p. 19-21). Mais comment identifier les unités, et leur éventuelle origine géographique ?

Désormais, la croix de Saint André désigne toutes les unités qui se battent pour les Habsbourg, et on peut considérer que depuis Maximilien, les Pays-Bas et le comté de Bourgogne n'en ont plus l'exclusivité. Peut-être cet état de fait s'infléchit-il légèrement sous les Archiducs. En effet, d'après le baron Stalins, les Archiducs ont fait usage d'une bannière personnelle rectangulaire formée de trois laizes horizontales rouge, blanche et bleue, avec le long de la hampe un bras en armure mouvant d'une nuée, brandissant une épée autour de laquelle s'enroule un rameau vert ; autour du bras se déploie un phylactère avec la devise *pulchrum*

---

6. Le drapeau blanc au sautoir rouge figure sur une tapisserie bruxelloise illustrant différents épisodes de la prise de Tunis, tissée en 1565-1566 à la demande du cardinal de Granvelle (Malines, Stadhuis) (Soly, 1999, p. 469) ; toutefois, sur une autre tapisserie de cette même série, le drapeau de l'embarcation impériale est cette fois coupée de blanc et d'un burelé de blanc et noir de douze pièces, au sautoir rouge brochant sur le tout (Soly, 1999, p. 162). Sur une autre série de tapisseries tissées à Bruxelles sur le même sujet dans l'atelier de Willem de Pannemaker d'après des cartons de Jan Cornelisz Vermeyen entre 1550 et 1557, la 7<sup>e</sup> tapisserie, *La chute de La Goulette*, montre l'embarcation impériale dotée d'une bannière entièrement burelée, au sautoir brochant (couleurs passées) (Soly, 1999, p. 433).

*clarescere utroque* ; le battant est frappé d'une croix de Saint André formée de deux bâtons noueux entrelacés avec un briquet, et cantonné de flammèches, le tout d'or (Stalins, 1945, p. 28)<sup>7</sup>. L'inspiration guerrière de l'iconographie suggère un usage militaire, mais lequel précisément ? Cet étendard était-il utilisé dans tout le territoire sur lequel régnaient les Archiducs, ou seulement en Flandre ? Le terme *utroque* fait-il allusion à la terre et à la mer, ou aux Pays d'en haut et d'en bas ? Par conséquent, ce drapeau servait-il à indiquer des troupes rassemblant des combattants du Comté de Bourgogne et des Pays-Bas ? Si tel était le cas, il constituerait un des rares exemples d'emblème à la fois commun et exclusif aux deux entités, une marque de leur union spécifique.

Le système vexillologique qui semble donc se mettre en place dans les armées des Habsbourg à l'époque moderne est le suivant : la croix de Saint André, généralement rouge sur fond blanc, est l'emblème générique des troupes des Habsbourg. Elle flotte non seulement sur les Pays-Bas et le comté de Bourgogne, mais encore sur toutes leurs possessions, en Europe et jusqu'au Nouveau Monde<sup>8</sup>. Les différentes unités d'infanterie et de cavalerie possèdent des drapeaux unis par le même sautoir. Pour se distinguer les unes des autres, les unités peuvent placer cette croix sur des champs aux couleurs variées, éventuellement combinées de diverses manières (rayures, flammes, échiquiers...), et l'accompagner de figures secondaires et d'inscriptions<sup>9</sup>. Les rares exemples comtois qui nous sont connus paraissent confirmer ce schéma général d'organisation.

#### *b. Les drapeaux des Comtois*

L'iconographie comtoise confirme que le sautoir rouge sur fond blanc est bien l'emblème générique des troupes des Habsbourg, et que c'est bien sous ce signe que se battirent les Comtois :

- une fresque incomplète du château de Montot (Haute-Saône), datant probablement du XVI<sup>e</sup> siècle, relate la prise de Tunis en 1535, comme le suggère, entre autres, la présence d'embarcations et d'un petit drapeau au croissant : sur un des fragments conservé, des fantassins coiffés de

7. L'auteur cite pour source *L'Armorie belge* (Génard, 1891), que nous n'avons pu consulter.

8. Voir, par exemple, [anonyme], *La prise de Mexico par Cortès*, peinture (Londres, coll. part.) (Pérez, 1994, p. 60-61), ainsi que plusieurs concessions d'armoiries accordées à Charles Quint à des municipalités (Valdivia) ou des *conquistadores*, et qui incluent la bannière d'argent au sautoir de Bourgogne.

9. Nous n'évoquons pas le problème de la marine, mieux connue en raison d'une abondante iconographie, mais qui ne concerne pas la Franche-Comté.



salades tiennent deux drapeaux : l'un est blanc frappé du sautoir rouge, l'autre, aux mêmes couleurs, est frappé de la croix de Saint Jacques (*Mattamoros*) ; sur une embarcation, un des boucliers est lui aussi orné d'un sautoir.

- lorsqu'en 1578, François Bourguignet, capitaine dans les armées du roi d'Espagne originaire de Vesoul, est anobli, il reçoit pour cimier « un bras armé, tenant une enseigne chargée de la croix de Bourgogne » (de Lurion, 1890, p. 130-131), emblème tout à la fois parlant et allusif à sa carrière sous les drapeaux.

Par ailleurs, au XVI<sup>e</sup> siècle, les officiers comtois semblent avoir possédé deux types de bannières : l'une personnelle, voire familiale, est armoriée. Elle est déployée lors des cortèges. Ainsi, lors du couronnement de Charles Quint comme empereur par le pape à Bologne en 1530, le sire de Vergy et le comte de la Baume défilent sous leurs bannières armoriées, respectivement de gueules à trois quintefeuilles d'or, et d'or à la bande vivrée d'azur (Soly, 1999, p. 90-91)<sup>10</sup>. C'est ici la logique féodale qui prévaut, celle du vassal, identifié par ses armoiries, qui rend hommage à son suzerain et vient lui porter assistance.

Toutefois, en temps de guerre, ces bannières possèdent l'inconvénient majeur de ne pas permettre d'identifier le souverain dont relève l'unité en présence. C'est pourquoi s'impose progressivement l'usage d'un étendard adapté aux évolutions militaires et politiques de l'époque moderne, combinant un emblème dynastique (ici, la croix de Saint André) à des couleurs, devises ou emblèmes personnels ou familiaux. Ainsi, d'après l'abbé Favrot, Étienne de Scy, seigneur de Maillot, tué en Hongrie lors d'une campagne contre les Turcs en 1535, possédait un étendard « de taffetas blanc et noir, portant une croix de Saint André avec cette devise 'changer ne veux' » (Antony et Humbert, 1983, p. 145)<sup>11</sup>. On sait également qu'un autre étendard du même type, rapporté par le baron de Montjustin à son retour de Lépante, était appendu à la chapelle du Mont-Roland (Pfister, 1947, p. 8), et il semble que cet usage ait été assez répandu. Malheureusement, aucun de ces drapeaux ne semble avoir survécu.

10. Robert Péril, *L'entrée triomphale de l'empereur Charles Quint et du pape Clément VI à Bologne le 24 février 1530*, série de bois sur parchemin (Anvers, Muséum Plantin Moretus).

11. Toujours d'après l'abbé Favrot, la maison des Scy conserva longtemps l'étendard d'Étienne. Les armoiries de la maison de Scy étaient de sable semé de croisettes re-croisetées au pied fiché d'or, au lion couronné d'or, armé et lampassé de gueules ; de là provient peut-être le noir de la bannière d'Étienne de Scy.

Des variations similaires s'observent dans les Pays-Bas ainsi qu'en Espagne. Par exemple, en 1621, le drapeau du *Tercio viejo de Cartagena*, une unité d'infanterie commandée par Ambrosio de Spinola, montre un échiqueté de blanc et de bleu, au sautoir écoté et alésé rouge brochant<sup>12</sup>. Une toile hollandaise de 1651 due à Dirck van Delen et intitulée *Session des États généraux au Binnenhof à La Haye*, montre les drapeaux pris à l'ennemi espagnol suspendus au plafond de la salle des États, en guise de trophées. Beaucoup sont à fond blanc, frappés du sautoir écoté rouge, le tout parfois dans une bordure. À droite, un drapeau se distingue particulièrement : il a pour figure centrale la croix écotée rouge ; elle est cantonnée, en chef, d'un monogramme couronné, formé des lettres M et D entrelacées ; sur les flancs d'un croissant de lune et d'un soleil, accompagnés d'inscriptions (peut-être une devise) ; en pointe se distinguent les lettres « TER » et « CAST » qui désignent probablement un *tercio* castillan. La bordure est formée d'une alternance de pointes.

D'un point de vue vexillologique, les unités issues des Pays-Bas comme du comté de Bourgogne se battent sous la même croix. Toutefois, au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, son usage s'est répandu dans toutes les possessions des Habsbourg. À l'heure actuelle, nous ne connaissons aucun emblème qui aurait désigné une unité militaire unissant sujets comtois et des Pays-Bas.

### 3. Visites princières en Comté

Les visites et entrées des souverains sont l'occasion de mises en scènes dans lesquelles drapeaux et bannières sont largement mis à contribution pour mettre en scène l'attachement des sujets à leur suzerain. Malheureusement, les comtes de Bourgogne de la maison de Habsbourg se préoccupèrent finalement assez peu de traverser leur comté, et par ailleurs, on ne sait pas grand-chose des festivités auxquelles donna lieu la venue de Philippe le Beau en Franche-Comté durant l'été 1503, accueilli à Dole et à Gray aux cris de « Vive Bourgogne ! » (Gauthier, 1895, p. 49-55).

Nous sommes en revanche assez bien renseignés sur la visite qu'y effectuèrent Henri et René de Nassau, grâce à un récit anonyme intitulé *Bref recueil du voyage de monseigneur le comte de Nassau devers l'empereur Charles V<sup>e</sup>, notre sire, etc., passant par Bourgogne et France, lequel partit de Bruxelles, le 8<sup>e</sup> aoust 1533* (Robert, 1898, p. 217-246). Le comte Henri de Nassau et son fils se rendaient en Espagne auprès de Charles Quint, qu'ils

12. Cet étendard est décrit sur le site internet *All states flag*, <http://www.allstatesflag.com/fotw/flags/es%5E1506.html>.

rencontrèrent à Sarragosse le 9 janvier 1534. Leur séjour en Franche-Comté, assez long, répondait à un double objectif : Henri, « grand chambellan, chef et superintendant de toutes les affaires » de Charles Quint venait officiellement y représenter l'Empereur ; quant à son fils René, il venait y recevoir l'hommage de ses nouveaux sujets. En effet, en tant qu'héritier de Philibert de Chalon décédé en 1530, il était désormais à la tête des importants fiefs que les Chalon possédaient en Franche-Comté. Cette visite donna lieu à un important déploiement emblématique.

Gray est la première cité comtoise traversée par le convoi princier. Surprise de cette venue qu'elle n'attendait pas<sup>13</sup>, la cité organise en hâte une cérémonie qui semble avoir été, malgré son impréparation, assez réussie :

*En après, quelque bon nombre de jeunes gens compagnons, équipés assés bien selon le subit avertissement, avec tambourins, enseignes déployées, croisés de la croix St Andrey, vray patron et guidon des Bourguignons, aussy une quantité de petits enfans bien en ordre, ayant leur capitaine et tambour de même, et les deux premiers enfans portans un grand écusson d'or et dedans l'aigle de sable, couronnée sur son chief de la grande couronne impériale, et d'autre part étoient les ordres de mesdits sieurs (Robert, 1898, p. 223).*

La rapidité avec laquelle sont déployés enseignes et écusson montre qu'ils n'ont pas été fabriqués pour l'occasion, et qu'ils étaient donc affectés à un usage local courant, probablement militaire en ce qui concerne les drapeaux.

Après Gray, les Nassau arrivent à Dole qui a eu, quant à elle, tout le temps nécessaire pour préparer l'entrée du convoi princier :

*Mais encore étant assés loing [de la ville], rencontrant une assemblée de belle compagnie de gens à pied, enfans de ladite ville, habillés de diverses livrées en drap de soye, et à force de coupeurs coryieusement faites, ayant plusieurs tambours raisonnans à perdre l'ouye, et leurs enseignes belles et singulières insculptées de vrayes armes des Bourguignons, qu'est la croix de St Andrey (Robert, 1898, p. 224-225).*

Après Dole, le convoi se rend à Arbois, puis Vers-en-Montagne et Nozeroy.

Lorsque le 2 septembre 1533, Henri de Nassau, beau-frère et héritier de Philibert de Chalon, et René de Nassau son fils, arrivent à Nozeroy, un cortège vient les accueillir :

---

13. « qui lors n'étoit informée de leur venue » (Robert, 1898, p. 223).

*À leur devant avindrent les sujets de ladite terre, jeunes compagnons en nombre de cinq ou six cent ou plus, habillés quasi tout en blanc ou en drap de soye, la plus part harquebutiers et fort bien en ordre, pourvus de capitaines et grandes enseignes armoyées les aucunes de l'aigle impériale et croix de St André, autres des armes desdits seigneurs, et d'autres des armes de la ville* (Robert, 1898, p. 227).

Le convoi fait route ensuite vers Sainte-Anne, Arguel, Besançon, à nouveau Nozeroy et Vers. À Poligny, c'est « une compagnie des enfans de la ville qui, en bon ordre, avec enseignes et tambours » qui accueille le cortège, mais nous n'en savons pas plus (Robert, 1898, p. 230).

Après avoir traversé Arlay et Bletterans, les princes arrivent à Lons-le-Saunier où le faste déployé en leur honneur fait largement appel à l'emblématique : un capitaine et sa troupe font « la volte ou limaçon avec leurs belles et gorgiastes enseignes déployées » (Robert, 1898, p. 233). Les armes des Nassau sont placées en divers endroits de la ville :

*À la première entrée de la ville, étoit édifiée à l'antique un portal*

*Sur les cotés dextres et senestres dudit portal étoient deux petits enfans nuds tenans les armes de mesdits seigneurs comtes et princes respectivement, rendans graces à Dieu, en vers de composition héroïque, de leur tant désirée et non citôt espérée venue, joyeuse et belle entrée* (Robert, 1898, p. 233-234).

Plus loin, on lit : « et en aucunes parties étoient élevés arcs triomphans, chargés des écussons et armes de mesdits seigneurs, qui par leurs splendeurs faisoient reluire les maisons et rues de la ville » accompagnées là encore de sentences latines exprimant la joie des habitants (Robert, 1898, p. 235). L'empereur que les Nassau représentent n'est pas omis :

*Sur la haute tour de la porte dudit horloge et au-dessus du pinacle, étoit un homme mieux semblant être en l'air que se tenir en aucune chose, et avoit en ses mains une belle et large enseigne jaulne, pleine d'une grande aigle de sable couronnée qu'il faisoit voltiger, et sembloit qu'elle couroit le duché et comté de Bourgogne* (Robert, 1898, p. 234)<sup>14</sup>.

Le convoi quitte ensuite Lons pour Saint-Laurent-de-la-Roche, Orgelet et Montfleur, avant de quitter le comté de Bourgogne pour Lyon.

Ce récit fait apparaître quatre niveaux hiérarchiques d'emblèmes, clairement explicités lors de l'entrée à Nozeroy, où se voyaient « grandes enseignes armoyées les aucunes de l'aigle impériale et croix de Saint André, autres des armes desdits seigneurs, et d'autres des armes de la ville ».

14. On notera le ton délicieusement revanchard de cette dernière remarque.

En bas de cette hiérarchie sont donc les bannières urbaines. Elles sont mentionnées seulement à Nozeroy, probablement parce que cette ville avait un lien privilégié avec les Nassau, héritiers des Chalon, seigneurs et grands bienfaiteurs de la cité. Il est hautement probable que d'autres villes aient également déployé leurs bannières armoriées<sup>15</sup>, sans que cela ait été jugé digne d'être relevé par le chroniqueur ailleurs qu'à Nozeroy, pour les raisons données plus haut.

Viennent ensuite les armes des princes de Nassau : elles sont mentionnées à Lons et à Nozeroy, les deux principales cités du patrimoine comtois hérité des Chalon : Nozeroy était leur principale seigneurie, et Lons abritait leur résidence et leur nécropole<sup>16</sup>. À Lons, les armes des Nassau font l'objet de mises en scènes grandioses, placées sur des arcs de triomphe, notamment « à la première entrée de la ville », et accompagnées de compliments en latin postés dans toute la cité. On ignore si et comment ces armes furent arborées dans les autres villes comtoises : cela fut probablement le cas dans celles dont les Nassau étaient seigneurs (Bletterans et Orgelet, par exemple).

Les bannières à la croix de Saint André sont déployées à Gray et Dole, et probablement ailleurs. À Gray, le narrateur nous précise que les « enseignes déployées » étaient « croisés de la croix St Andrey, vray patron et guidon des Bourguignons », tandis qu'à Dole, les seules bannières mentionnées sont les « enseignes belles et singulières insculptées de vraies armes des Bourguignons, qu'est la croix de St Andrey ». On notera l'insistance avec laquelle le chroniqueur rappelle le lien privilégié qui unit la croix de Saint André aux Bourguignons. À Nozeroy, cette croix prend la préséance sur les bannières des Nassau, parce qu'elle est l'emblème non seulement des Bourguignons mais aussi et surtout de leur comte, héritier des ducs de Bourgogne, l'Empereur Charles Quint, qui en fait un large usage vexillologique.

On peut toutefois s'interroger sur le sens à donner ici à « Bourguignon ». Le terme désigne-t-il l'ensemble des habitants des territoires appartenant aux Habsbourg et autrefois sous l'autorité des ducs de Bourgogne ? Par conséquent, les croix de Saint André manifestent-elles l'union politique de la Franche-Comté et des Pays-Bas ? Dans les faits,

---

15. Parmi les villes visitées, outre Nozeroy, Dole Besançon, Poligny, Arlay et Orgelet possédaient déjà des armes de manière certaine. C'était probablement également le cas de Gray et de Lons, et peut-être d'autres bourgs (Vernot, 2006, p. 73-104).

16. Ces deux villes intègrent d'ailleurs dans leurs armes la bande d'or en champ de gueules des Chalon.

sans doute. Toutefois, dans l'esprit du chroniqueur, les « Bourguignons » paraissent bien n'être rien d'autre que les sujets du comté de Bourgogne, et l'insistance avec laquelle il lie la croix de Saint André aux seuls Bourguignons laisse entrevoir une perception assez exclusive de cet emblème par les Comtois, perception qui s'inscrit dans un lien vertical et vassalique (croix portée par leur souverain naturel, transmise par les ducs de cette Bourgogne dont ils s'estiment être les représentants par excellence) plus qu'horizontal et géographique (union des Pays-Bas et du comté de Bourgogne)<sup>17</sup>.

Au sommet, la suprématie de l'Empereur est manifestée de diverses manières, mais sans ambiguïté aucune : à Gray : ce sont « les deux premiers enfans » du cortège qui portent les armes impériales couronnées, tandis qu'à Lons, c'est juché « sur la haute tour de la porte dudit horloge et au-dessus du pinacle » qu'un homme fait voltiger « une belle et large enseigne » aux armes de l'Empire.

Le déploiement des emblèmes héraldiques fait apparaître une relation verticale dans laquelle les Nassau ne sont qu'un maillon intermédiaire et – semble-t-il – facultatif dans les cités dont ils ne sont pas les seigneurs. Ce voyage des Nassau, comtes originaires des Pays-Bas, partis de Bruxelles pour se rendre en Espagne via la Franche-Comté, aurait pu constituer une belle occasion de manifester, emblématiquement, l'union entre Pays-Bas et Franche-Comté de Bourgogne. La lecture de la chronique donne l'impression que personne n'y a pensé. Compte tenu de la personnalité des voyageurs et de l'itinéraire adopté, c'était pourtant l'occasion rêvée...

#### *4. Autres usages militaires*

Si des événements d'importance comme les entrées princières sont donc l'occasion d'un imposant déploiement de croix bourguignonnes, on en relève localement des usages plus quotidiens, qui s'inscrivent dans le paysage comme dans la durée.

Ainsi, à l'occasion de la réunion des deux bourgs de Salins en une seule municipalité en 1497, Maximilien accorda à la ville un privilège particulier : la garde de l'étendard de Bourgogne. En cas de guerre, il devait être déployé sur la Roche-Jurée « jusqu'à ce que la danger fût passé ». C'est cette disposition qui explique que, dès lors, la Roche-Jurée prit le

---

17. Notons, toutefois, que les armes du comté proprement dites ne sont jamais mentionnées.

nom de mont Saint-André, qui passa également au château qui le coiffait (*L'époque de Philippe II*, 2002, p. 59).

À Dole, un triptyque de pierre en haut-relief, formé d'un lion comtois encadré par deux croix de Saint André, ornait la résidence « appartenant à sa Majesté construite au boulevard de Montroland » destinée au logement d'Antoine d'Oiselay, baron de Villeneuve, capitaine de la place de Dole à partir de 1587. À la suite de la démolition de la demeure du capitaine en 1598, le triptyque est transféré sur la porte de Besançon. En 1599, Adrien Froissard réclame à la Chambre des Comtes 15 francs

*pour avoir à l'ordonnance de lad. Chambre poser sur la porte de Besançon et sur le pont levis d'icelle deulx grande pierre ou sont insculpé sur icelle sur une chascune une grande croix de saint Andrey avec les fusy et au milieu des quelles, ils ont aussy poser une grande pierre ou est aussy insculpé ung grand lyon tenant aux deulx pattes devant ung escusson et dedans icelluy ung autre lyon billeté, lesquelles pierres sont esté prises au boulevard de Montroland qui furent abattues l'an passé au temps que l'on démolit la demeure du capitaine de la ville de Dole (Jacquemart, 2007, p. 256).*

Ce triptyque mesurant environ 1,5 m de haut a été retrouvé lors de fouilles (Jacquemart, 2007, p. 255-256). Dans la même ville, une croix similaire ornait le boulevard impérial, et il est probable qu'elle ait également été apposée sur le boulevard et la porte du Pont, placés sous la protection de Saint André.

À Dole toujours, en 1616, les archers de la maréchaussée comtoise étaient « vestuz de casacques de couleur bleuue semblables avec des croix saint Andrey rouges au dedans et dehors d'icelles ». Autrement dit, il faut imaginer les archers vêtus d'une sorte de tabard bleu à manches très larges, frappée, devant et derrière, d'une croix de Saint André rouge (Delsalle, 2004, p. 61)<sup>18</sup>.

Ainsi, à Dole, la croix de Saint André marque l'autorité d'où émane la légitimité des archers comme du capitaine : défendre l'ordre et la cité sont des prérogatives royales. En outre, apposée sur la résidence du baron de Villeneuve, elle rappelle que le bâtiment est la propriété du roi d'Espagne. Si la croix demeure donc l'expression de l'autorité militaire, elle affirme également un pouvoir civil. À Dole comme à Salins, la croix de Saint André marque fortement le paysage. Dans ces villes comme ailleurs dans le comté, elle se diffuse hors du contexte militaire pour marquer de nombreux aspects de la vie civile.

18. Un grand merci à l'auteur pour nous avoir communiqué cette information.



## II. Les usages civils de la croix de Saint André en terre comtoise

Les travaux du baron Stalins et de Pierre Houart ont souligné combien, dans les Pays-Bas, les Habsbourg ont fait un usage abondant des emblèmes qu'ils avaient hérités des ducs de Bourgogne. Les autorités locales, les particuliers, leur ont emboîté le pas, souvent avec ferveur. Croix de Saint André, briquets, se voient partout. En revanche, le voyageur qui visite la Franche-Comté a du mal à déceler les souvenirs emblématiques de ses anciens souverains. Les Comtois auraient-ils été de tièdes Bourguignons ? Sans doute pas ! Les textes montrent au contraire que c'est avec une fierté qui agace parfois leurs contemporains que les Comtois se revendiquent Bourguignons.

Plusieurs facteurs expliquent donc cette relative discrétion emblématique. D'une part, les campagnes françaises répétées (guerres de Bourgogne, campagne de 1595, guerre de Trente Ans puis conquête définitive) occasionnèrent de nombreuses destructions. Ce qui pouvait subsister d'héraldique et d'emblématique princière eut encore à subir la fureur révolutionnaire. N'oublions pas également que le comté de Bourgogne ne possédait ni tissu urbain ni économie en mesure de rivaliser avec les Pays-Bas qui, de plus, bénéficièrent de programmes de constructions de prestige destinés à glorifier les ducs de Bourgogne et leurs héritiers les Habsbourg comme ce fut le cas à Bruges ou Anvers, par exemple. Cela étant, un examen minutieux de ce qui subsiste tant sur le terrain que dans les archives permet de restituer une partie du paysage emblématique « bourguignon » en Franche-Comté.

### 1. Biens et prérogatives comtales

En divers cas, l'apposition de la croix de Saint André sert à marquer la suzeraineté du comte de Bourgogne sur la terre comtoise.

#### a. Bornes frontières

Les frontières du comté de Bourgogne étaient marquées par des bornes qui, pour la période qui nous concerne, étaient marquées soit de l'écu au lion<sup>19</sup>, soit des armes des souverains comtes de Bourgogne<sup>20</sup>, soit, plus simplement, de la croix de Saint André. Les bornes qui nous sont parvenues ne sont malheureusement pas toujours datées. Un croquis réa-

19. Par exemple à La Pesse (bornage de 1613) aux confins du comté de Bourgogne, du royaume de France et de la Savoie (Vuillermoz, 1995, p. 134-148).

20. Exemple au Musée de Fougerolles.



lisé entre 1616 et 1630 afin de fixer les frontières entre le comté de Bourgogne et les seigneuries de Berne et de Neuchâtel à proximité des Fourgs (Doubs) montre que sur le côté marquant les possessions comtoises, c'est une croix de Saint André au briquet qui est apposée (ADD-Archives départementales du Doubs, 2 B 510 ; Bouquin, Delafin et Faudot, 2001, t. II, p. 1356). Des marques similaires s'observent aux limites de la Terre de Saint-Claude et des territoires helvétiques. Le musée de Fougerolles conserve également plusieurs bornes marquées sur un côté de la croix de Saint André et sur l'autre d'une croix de Lorraine.

### *b. Biens du domaine*

En Brabant, Charles Quint ordonna que la vaste forêt de Soignies, qui était du domaine ducal, fût bornée afin de mettre fin aux usurpations des riverains. Les bornes, carrées, portaient sur la face tournée vers l'intérieur du domaine une croix de Saint André sculptée en relief sur sa partie visible, et une autre croix identique, plus petite et en creux, sur sa partie enterrée. Ces croix adoptaient soit la forme de deux bâtons noueux plus ou moins stylisés, soit de simples sautoirs (Pierron, 1971-1973, p. 96-107)<sup>21</sup>.

La découverte récente, dans un bois des Monts de Gy, de bornes du XVII<sup>e</sup> siècle marquées de la croix de Saint André pourrait suggérer une démarche similaire<sup>22</sup>.

### *c. Monnaies*

L'examen des monnaies frappées en Comté dans l'atelier monétaire de Dole montre une évolution dans l'usage de la croix de Saint André. Absentes des monnaies émises sous le règne de Philippe le Beau, on la retrouve en revanche sur le revers des niquets frappés par Charles Quint, sous la forme d'un simple sautoir entrelacé avec un briquet (Rousseau, 1994 ; Euvrard, 2006)<sup>23</sup>. En revanche, pour les monnaies de taille et de valeur supérieures, c'est l'écu au lion qui est choisi comme référence emblématique. La croix de Saint André n'est jamais utilisée sur les émissions nombreuses et variées du règne de Philippe II, à une exception près : le gros émis à partir de 1588 montre au revers un sautoir écoté entrelacé avec un briquet auquel est suspendue la Toison d'Or, le tout

---

21. Merci à Pierre Houart pour cette référence.

22. Merci à Bernard Guillaume pour cette information.

23. Les monnaies citées dans cet article seront désignées selon la cotation mise en place par J. Rousseau, et reprise par T. Euvrard, soit, pour les types de monnaies ici désignées, les références R 8 et 8 a.

surmonté d'une tour, référence au château des armes de Castille (R 18 b). Sous le gouvernement de l'archiduc Albert, l'écu au lion est le seul emblème utilisé.

Il faut attendre le règne de Philippe IV, à partir de 1622, pour observer le retour de la croix de Saint André, sous une forme nettement plus élaborée. Sur le patagon, le patagon de poids double et le demi-patagon émis à partir de 1622, le sautoir écoté et fleuroné est entrelacé avec le briquet auquel est appendue la Toison d'Or, le tout sous une couronne royale (R 30, 30 A, 30 B et 31). Sur le gros émis à partir de 1622 et de valeur nettement inférieure, la représentation de la croix de Bourgogne est simplifiée : le sautoir est simplement écoté et dépourvu de briquet (R 35). Sur le demi-teston émis lui aussi à partir de 1622, ce sont les armes du roi d'Espagne qui brochent sur deux sautoirs écotés et fleuronés (R 33). De par sa plus grande fréquence et son apposition sur des monnaies de plus grandes valeurs que sous les règnes précédents, la croix de Saint André semble connaître sous Philippe IV une certaine promotion.

## 2. *Les autorités locales*

Le Parlement de Dole, mais aussi les villes comtoises, firent volontiers usage de l'emblématique héritée des ducs de Bourgogne pour signifier leur attachement à leurs héritiers de la maison d'Autriche.

### *a. Le parlement*

D'abord dynastiques, les armes des comtes de Bourgogne – d'azur billeté d'or, au lion couronné de même armé et lampassé de gueules – vont devenir territoriales et institutionnelles : dès le Moyen Âge, le parlement place l'écu du comté de Bourgogne sur ses sceaux. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le Parlement fait un usage abondant des armes au lion, volontiers associées à la croix de Saint André.

Ainsi, un fer de reliure ayant servi à la bibliothèque du parlement et apposé sur un volume publié en 1607 montre les armes du comté de Bourgogne dans un écu accosté de deux briquets entrelacés avec des croix de Saint André (Gauthier et de Lurion, 1894, n° 29-30 et pl. II, p. 21). Réalisé en 1593, un recueil de compliments destiné au président du parlement de Dole<sup>24</sup> montre les armes du comté couronnées et entourées du collier de la Toison d'Or, le tout accosté de deux croix de Saint André. Les

24. Recueil de compliments destinés au président du Parlement de Dole Jean Froissart, 1593 (BnF, Département des Manuscrits, Fonds lat. 10974). Nous avons donné l'édition de la partie héraldique de ce recueil dans Vernot, 2006, p. 73-104).

armoiries de la Franche-Comté telles qu'elles apparaissent ici expriment la fierté de l'héritage bourguignon dont le comté de Bourgogne s'estime alors le dépositaire par excellence, comme l'illustre, outre l'iconographie héraldique de cette enluminure, le simple nom « Burgundia » apposé pour identifier les armoiries.

*b. Les villes*

La plupart des « maisons de ville » comtoises du XVI<sup>e</sup> siècle n'a pas survécu aux destructions des siècles suivants. Rares sont, comme aux Pays-Bas, les hôtels de ville somptueux dotés de sculptures héraldiques délicates. Nous sommes donc généralement peu renseignés sur l'aspect et le programme iconographique des hôtels de ville comtois. Toutefois, la façade Renaissance de celui de Gray, qui subsiste et pour laquelle nous disposons également d'un dessin assez précis du XVI<sup>e</sup> siècle, paraît n'avoir, en matière d'emblématique, été ornée que des armes de la ville. En revanche, comme on l'a vu plus haut, les portes de villes de Dole étaient ornées de croix de Saint André, et on peut supposer qu'il en allait de même dans d'autres cités comtoises.

Dans les domaines héraldiques et sigillographiques, les pratiques des villes comtoises semblent peu différer de leurs homologues des Pays-Bas.

Dès 1593, les armes de Jonvelle (Haute-Saône) sont ornées d'une flamboyante croix de Saint André (Vernot, 2006, p. 102-103). Elles se blasonnent : d'azur à deux bâtons alésés et écotés d'or passés en sautoir, entrelacés avec un briquet d'argent relié par un anneau d'or à une pierre d'argent munie en pointe d'un second anneau d'or, le tout enflammé au naturel. Outre l'attachement dynastique, le choix de cette croix comme emblème héraldique est probablement à mettre en rapport avec la situation frontalière de la cité, située aux confins de la Franche-Comté, de la Lorraine et du royaume de France<sup>25</sup>.

Quant au bourg de Clerval (Doubs), il a adopté en ses armes deux clefs qui, posées en sautoir et entrelacées avec un briquet, forment une croix de Saint André, combinant ainsi les allusions au nom de la ville, au patron de la paroisse, et à la dynastie régnante. Clerval porte de gueules à deux clefs, l'une d'or, l'autre d'argent, passées en sautoir, au briquet d'argent brochant en cœur, le tout accompagné en chef d'un soleil d'or. Le dessin nous est donné par une empreinte de sceau apposée en 1575

25. À proximité de Jonvelle, la cité de Jussey, tout aussi proche de la frontière française, portait elle aussi, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, un écu incluant la croix de Saint André.

(Gauthier, 1883, VIII, n° 9, p. 16), et les couleurs par la carte de Schikhardt de 1616.

Enfin, le briquet hérité des ducs de Bourgogne apparaît dans les armes du bourg de Quingey (Doubs), qui porte un coupé avec en chef le lion comtois et en pointe trois briquets mis en pal deux et un, les deux du chef adossés. Ces armoiries nous sont connues par une matrice du XVI<sup>e</sup> siècle (Gauthier, 1883, XXXIII, n° 54-56, p. 23).

Les sceaux de deux villes comtoises montrent que la croix de Saint André a aussi été utilisée en ornement extérieur aux armoiries. À Bletterans (Jura), une empreinte de 1597 montre l'écu de la ville, au lion, surmonté d'un sautoir (Gauthier, 1883, VI, n° 6, p. 15). À Moirans (Jura), le sceau utilisé par la ville en 1626 montre un écu chargé d'une tête de Maure surmonté d'une croix de Saint André accostée de deux petites figures rondes (Gauthier, 1883, XXIII, n° 33, p. 20) ; à une date ultérieure, ce sautoir prendra directement place sur un chef dans l'écu pour aboutir aux armes actuelles, de gueules à la tête de Maure de sable, au chef d'azur au flanchis et à l'étoile à six rais d'argent.

Des pratiques similaires s'observent dans plusieurs villes des Pays-Bas : par exemple, les armes de Philippeville et de Givet intègrent également la croix de Saint André. Mais là encore, sa diffusion n'est pas restreinte à ces seuls territoires. En Espagne, mais aussi dans le Nouveau Monde, des municipalités intègrent dans leur emblématique officielle les emblèmes dynastiques de leurs souverains : armoiries, hôtels de ville se parent de croix de Saint André et de briquets de Bourgogne.

### 3. *Corporations civiles et religieuses*

Au sein des villes comtoises, l'emblématique des corps de métier à l'époque des Habsbourg nous est quasiment inconnue<sup>26</sup>. Aussi nous ignorons si, à l'instar des Pays-Bas, les corporations de métiers avaient intégré la croix de Saint André à leurs pratiques emblématiques. D'autre part, il existe dans les anciens Pays-Bas plusieurs exemples d'établissement portant enseigne « à la croix de Bourgogne ». Là encore, nous n'avons relevé, pour l'heure, aucun exemple similaire pour la Franche-Comté, alors que l'enseigne « à l'aigle noire » est attestée à Vesoul.

En revanche, plusieurs communautés religieuses comtoises incluent la croix de Saint André dans leurs armoiries. C'est par exemple le cas, dans les années 1620, des Minimes qui, pour leur province du comté

26. Sur l'aspect purement emblématique, les informations contenues dans Gauthier, 1885, concernent presque exclusivement la période française.

de Bourgogne, font usage d'un sceau aux armes « d'[or] à la croix écotée de Saint André (ou de Bourgogne) [de gueules] » (Gauthier, 1886, n° 128, p. 15)<sup>27</sup>. De même, en 1701, la Chartreuse de Vaucluse obtient l'enregistrement de ses armoiries, dont on ignore la date d'apparition, mais dont le contenu permet de supposer qu'elles furent en usage, voire composées, pendant la période qui nous concerne ici. Elles se lisent en effet :

*Coupé, au premier d'or à une bande de gueules, parti d'or à un cor de chasse d'azur embouché, virolé et lié de gueules, [au II de gueules] à un sautoir alaisé d'or accompagné de quatre besans de même* (d'Hozier, 1875, n° 5, p. 173).

Le chef de cet écu est aux armes des Chalon (la bande)<sup>28</sup>, princes d'Orange (le cor) depuis 1389 et protecteurs temporels de l'abbaye de longue date (Rousset, 1854, t. IV, p. 531-532). Aucune famille seigneuriale locale ne correspondant à la partie inférieure du coupé, il est probable qu'il faille voir dans le sautoir alésé et cantonné une allusion aux ducs de Bourgogne ou à leurs successeurs les Habsbourg<sup>29</sup>. Le 18 décembre 1477, Jean IV de Chalon-Arlay, en tant que gouverneur général du comté pour Marie de Bourgogne et l'archiduc Maximilien, accorda aux Chartreux une sauvegarde afin de les protéger des exactions des troupes de Louis XI (Rousset, 1854, t. IV, p. 532). Le contenu des armoiries pourrait correspondre à ce contexte agité.

#### 4. Initiatives privées

Ce qui subsiste du bâti de l'époque permet de noter plusieurs exemples d'utilisations individuelles d'emblèmes bourguignons à des fins emblématiques et décoratives. Les quelques objets ainsi ornés qui nous sont également parvenus suggèrent une certaine fréquence de ces emblèmes dans le quotidien des Comtois.

27. La restitution des émaux, entre crochets, est de J. Gauthier. Il serait intéressant de connaître les armes des Minimes des provinces des Pays-Bas. L'emblème héraldique général des Minimes est le mot « Charitas », généralement découpé en trois syllabes et placé sur un soleil rayonnant (Zamagni, 2003, p. 75-76).

28. L'inversion des émaux des armes à la bande des Chalon est sans doute une erreur réalisée lors de l'enregistrement à l'Armorial général.

29. L'Armorial général donne également à l'abbaye de Goailles un écu d'or au sautoir de gueules, dans lequel il serait téméraire de voir une allusion aux Habsbourg. Il s'agit en effet d'une attribution d'office par l'administration de Louis XIV à un établissement qui avait omis de déclarer ses armes (d'Hozier, 1875, n° 53, p. 76).

*a. Le sautoir dans les armoiries*

L'interprétation de la présence du sautoir dans les armoiries comtoises nécessite quelques précautions. En effet, le choix de cette croix héraldique s'explique par trois processus distincts :

Le plus précoce correspond à l'adoption spontanée de cette figure, au cours de la période médiévale, par des lignées de chevaliers ou d'écuyers. La ressemblance des couleurs adoptées (dominante du gueules, de l'argent et de l'or) et la concentration de certains de ces écus au sautoir dans des zones géographiques bien délimitées (région de Pontarlier, Sud de Baume-les-Dames) suggèrent l'existence de groupes héraldiques assez cohérents, rassemblant des familles ou des individus probablement liés entre eux par des solidarités de type familial ou féodal.

À partir de la fin du Moyen Âge, et plus encore aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, des familles bourgeoises, parvenues à la notabilité par l'exercice du négoce ou d'offices seigneuriaux, adoptent à leur tour des armes au sautoir, choix motivé par des goûts personnels, par une dévotion particulière à Saint André, par le souci d'imiter des armoiries chevaleresques locales, ou encore par la volonté de marquer sa fidélité aux souverains, comtes de Bourgogne. Si, en général, il n'est pas possible de déceler quel fut le motif déterminant le choix du sautoir (d'autant que les raisons avancées plus haut ne s'excluent pas), il existe des cas pour lesquels on peut affirmer que l'inclusion du sautoir dans un écu résulte bien d'une volonté d'affirmer une identité bourguignonne et une loyauté vis-à-vis de la maison de Bourgogne.

Le troisième processus émane de la chancellerie des ducs de Bourgogne puis des Habsbourg, princes qui, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, se mettent à octroyer volontiers des sautoirs dans les armoiries qu'ils accordent aux serviteurs comtois qu'il anoblit. Généralement, les lettres patentes confirment, concèdent ou augmentent les armoiries des récipiendaires. En Franche-Comté, l'attribution de sautoirs aux anoblis ne paraît pas antérieure au règne de Charles le Téméraire (1467-1477), qui fit un usage immodéré de la croix de Saint André dans l'exercice de son pouvoir. L'écu d'argent au sautoir noueux ou écoté de sable de Gérard de Cize, conseiller maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne et bailli d'aval de 1472 à 1477, anobli en 1472, et plus encore l'écu parti d'or et d'argent, au sautoir engrêlé de gueules brochant porté par Jean Maçon, prévôt de Faucogney, anobli en 1475, sont probablement le fruit d'une

concession ducale et le reflet d'une volonté de distinction au moyen de la croix de Saint André.

Cette pratique sera plus fréquente sous les Habsbourg, sans jamais devenir systématique. Sous le règne de Charles Quint comme de ses successeurs, les sautoirs concédés sont le plus souvent d'argent sur gueules, plus rarement l'inverse, ce qui correspond aux usages vexillologiques de l'époque. Dans le cas des armes augmentées pour Laurent Chifflet et ses descendants, le choix du sautoir d'argent s'explique par la volonté de conserver le champ de gueules des armoiries primitives (Vernot, 2007, p. 63-88). Les autres combinaisons chromatiques sont plus rares. Il arrive également que le sautoir ne figure pas dans l'écu, mais en cimier.

Toutefois, l'examen du patrimoine bâti comtois montre une réelle adoption de la croix de Saint André par la population, bien au-delà des pratiques strictement héraldiques.

#### *b. Les éléments du bâti*

Du Nord au Sud de la Comté se rencontrent des témoignages architecturaux de la présence des Habsbourg, héritiers des ducs de Bourgogne. Il faut bien constater, toutefois, que leur réalisation apparaît généralement comme bien plus fruste que celle de leurs homologues des Pays-Bas. Est-ce leur maladroite discrétion qui leur a permis d'échapper aux destructions françaises ou révolutionnaires, les plus beaux spécimens étant invariablement l'objet de toutes les vindictes ?

#### *Des exemples répandus dans toute la Comté*

On rencontre à plusieurs reprises des linteaux de pierre sur lesquels sont gravées des croix de Saint André. Ainsi, à Villers-Buzon (Doubs), une niche en remploi est surmontée d'une rosace tracée au compas, et d'une petite croix de Saint André, gravés. À Sainte-Marie-en-Chanois (Haute-Saône) subsiste le linteau à double accolade d'une ancienne fenêtre à meneau de pierre. À gauche et à droite sont gravés les monogrammes du Christ et de la Vierge (IHS et MA), et au centre un petit sautoir surmonté de la date 156 ? (le dernier chiffre est illisible ; Ville de Besançon, 1970, n° 12, fig. 5, p. 27). Les éléments de bois marqués de la croix de Saint André sont beaucoup plus rares : une poutre de maison à Nancray (Doubs) est gravée d'une croix de Saint André inscrite dans un rectangle, accompagnée du monogramme du Christ et de la date 1610 (Bouquin, Delafin et Faudot, 2001, t. II, p. 1156).

Parfois, ces croix prennent place dans des compositions plus complexes, inspirées des pratiques héraldiques. Par exemple, à Voray-sur-l'Ognon (Haute-Saône), la façade de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié s'orne d'un écu millésimé 1623, chargé d'un sautoir alésé accompagné d'un soleil en chef et des lettres I, M et P sur les flancs et en pointe. Les initiales désignent Jean Maillard, Prêtre. Curé de Voray, il fonda la chapelle en 1623 (Lassus, 2003, p. 69)<sup>30</sup>. Le soleil est un emblème parlant inspiré par la sonorité finale du patronyme : le soleil *ard*. Certains écus incluent des emblèmes qui nous renseignent sur la fonction du propriétaire : à Bonnay (Doubs), un linteau s'orne de l'écu d'un vigneron : un sautoir alésé accosté des lettres P et M, accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'une serpette couchée surmontant une grappe de raisin. Dans l'église de Chaux-Neuve (Doubs), rebâtie au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les armes du vicaire Pierre Brocard sont constituées d'un sautoir accompagné en chef d'un calice, sur les flancs et en pointe des lettres P, B et P (Pierre Brocard, prêtre) (Taillard, 1987, n° CI, bull. 1-2, p. 14-17).

Toutes ces compositions peuvent à peine être qualifiées d'armoiries : elles puisent dans un vocabulaire qui appartient davantage à l'iconographie des linteaux d'entrée qu'à celle de l'héraldique à proprement parler. Ces écus ne se soucient pas tant de se conformer aux règles de l'héraldique que d'énoncer des informations sur l'identité du fondateur du bâtiment : son nom (initiales), son activité (vigneron, prêtre...). Par conséquent, la présence du sautoir, *a fortiori* alésé, que l'on rencontre également hors écu sur des linteaux, résulte probablement de la même volonté de clamer un aspect de l'identité du bâtisseur, celui qui fait de lui un vrai Bourguignon, loyal sujet de son souverain. Cette interprétation est en accord, du reste, avec ce qu'écrivent les contemporains sur la manière dont est perçue cette croix, comme cela est apparu lors de la visite des princes de Nassau.

Cette volonté d'énoncer différents aspects de l'identité du fondateur s'épanouit pleinement à Aumont (Jura), où une belle bâtisse bâtie dans les années 1540 fait l'objet d'un véritable programme héraldique décliné sur trois écus placés en des endroits différents de la maison.

- Le premier écu montre une croix latine accostée de deux sautoirs : il n'agit pas vraiment d'armoiries, mais plutôt d'un acte de foi (« Je suis chrétien, et je place ma maison sous la protection du Christ et de Saint André »). Le Musée Comtois conserve deux taques non datées mais dont

30. Merci à l'auteur pour nous avoir communiqué un cliché de cet écu.



la facture correspond à notre époque, ornées d'une combinaison de croix d'inspiration analogue : sur la première, on voit une croix droite flanquée de deux sautoirs ; la seconde montre les trois croix du calvaire dressées, celle du milieu, plus haute, accostée de deux sautoirs. Ces compositions soulignent la vivacité du culte de Saint André dans le comté de Bourgogne au XVI<sup>e</sup> siècle.

- Le second écu montre un sautoir accompagné en chef des initiales C. et M. Il est à noter que le sautoir est en relief, alors que les lettres sont gravées. Là encore, il ne s'agit pas vraiment d'armoiries mais plutôt d'une présentation de l'identité de l'auteur analogue aux écus des prêtres Brocard et Maillard présentés plus haut. Le message apporté est le suivant : « Je suis Bourguignon, je m'appelle C. M. et c'est moi qui ai fait construire cette maison ». Deux familles notables d'Aumont au XVI<sup>e</sup> siècle pourraient se voir attribuer ces initiales : les Maisier et les Moréal. Les armes des Maisier sont inconnues, tandis que celle des Moréal, anoblis en 1599, sont complètement différentes.

- Enfin, le troisième écu est orné d'une serpette : il indique la profession du propriétaire. « Je suis vigneron », clame-t-il.

#### *Un cas particulier, la Terre de Saint-Claude*

Les croix de Saint André sont assez fréquentes dans la Terre de Saint-Claude, ce qui s'explique par un contexte particulier. Primitivement fief impérial, la Terre de Saint-Claude est tenue par un seigneur-abbé ayant l'empereur pour seul suzerain. Toutefois, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, la Terre fait l'objet de pressions de plus en plus importantes de la part des ducs-comtes de Bourgogne, visant à l'intégrer à la Franche-Comté. Cette intégration, promulguée par le parlement de Dole en 1537, ne sera officiellement acceptée et entérinée par l'abbé qu'en 1546 (Delsalle, 2002, p. 34-35).

Grâce à l'abbé Guillaume II de la Baume, la Terre et l'abbaye de Saint-Claude sont depuis 1402 sous la protection de Philippe le Hardi. Afin que nul n'en ignore, le duc de Bourgogne « ordonna à ses officiers de mettre ses panonceaux sur tous les châteaux, hôtels, granges et manoirs du monastère, en déclarant néanmoins que ce fait ne lui attribuerait aucune juridiction » (Rousset, 1854, t. II, p. 211). Nul doute qu'au cours du XV<sup>e</sup> siècle la croix de Saint André ait progressivement fait son apparition afin de donner à voir la protection ducale, d'autant que cette protection s'accompagne d'autres mesures visant à saper l'autorité des seigneurs abbés : dès 1436, le parlement de Dole devient cour d'appel de la seigneurie.

rie ; au XV<sup>e</sup> siècle, les habitants payent des impôts au comte et lui fournissent des hommes d'armes. Il semble que l'ornementation des stalles de la cathédrale de Saint-Claude, réalisées dans l'atelier de Jean de Vitry vers 1445-1450, reflète cette mainmise bourguignonne de moins en moins voilée. En effet, deux des quatre dorsaux aux armes de l'abbaye et de l'Empire<sup>31</sup> sont ornés dans leur partie supérieure de motifs gothiques formant des croix de Saint André. Au-delà de leur aspect esthétique, n'est-il pas possible d'interpréter leur présence comme la marque discrète de la domination de plus en plus affirmée des ducs de Bourgogne sur la Terre de Saint-Claude au cours du XV<sup>e</sup> siècle, au mépris de l'immédiateté impériale ?

La croix de Saint André s'impose au siècle suivant en de multiples endroits de la Terre abbatiale, un phénomène probablement à mettre en relation avec le processus de rattachement de la Terre de Saint-Claude de 1537 à 1546. À Cinquétral, les linteaux à accolade de deux fermes du Bourgeat sont ornés en leur milieu d'une petite croix de Saint André qui ne constitue pas seulement un motif décoratif emprunté au gothique tardif. En effet, une niche datée de 1552 et située à Labergement-Sainte-Marie (Doubs) (Bouquin, Delafin et Faudot, 2001, t. II, p. 809) comporte dans le creux de son accolade non pas une croix, mais un cor de chasse emprunté aux armes des Chalon, princes d'Orange : cette curieuse substitution montre que le petit motif en forme de croix de Saint André qui se niche au creux de certaines accolades a pu être perçu et reproduit en tant qu'emblème dynastique. Au hameau d'Orcières, à Longchaumois, un linteau de la même époque arbore, toujours au même endroit, une croix de Saint André dont le contour et l'aspect particulièrement travaillés semblent insister sur la portée politique de la figure. Sur cette même pierre figurent également deux calvaires. On retrouve une autre représentation, plus fruste, de ce calvaire, sur une pierre provenant de la ferme de La Blénière, à Cinquétral. Ici, le calvaire est placé sous une grande croix de Saint André chargée d'un briquet stylisé. Il est tentant de voir dans cette composition une représentation de la protection, devenue domination, que les Habsbourg, héritiers des ducs de Bourgogne, exerçaient sur l'abbaye de Saint-Claude qui possédait cette ferme et dont le calvaire pourrait être

---

31. L'abbaye de Saint-Claude porte d'or à l'aigle de sable (en signe de son immédiateté impériale), parfois accolé d'un écu d'or à la bande de gueules (armoiries fictives attribuées à Saint Claude). Sur les dorsaux de la cathédrale, les écus à l'aigle monocéphale renvoient donc à l'abbaye, tandis que les aigles bicéphales sont d'Empire (Vernot, 2003, p. 2-19).

la représentation symbolique. Pour clore cette liste de linteaux à la croix de Saint André, signalons celui du village de Viry, figurant une grande croix ornée d'un briquet daté de 1603 (Garneret, Bourgin et Guillaume, 1980, fig. 873, p. 527).

Si dans un premier temps, la présence de la croix de Saint André dans la Terre de Saint-Claude a pu évoquer la protection bientôt muée en mainmise des ducs de Bourgogne sur la principauté, sa multiplication au cours du XVI<sup>e</sup> siècle marque vraisemblablement l'intégration progressive de la population locale dans l'ensemble comtois, intégration qui se manifestait déjà par des aspects certes peu plaisants tels que l'acquiescement de taxes ou la levée de troupes pour le duc de Bourgogne, mais aussi par la possibilité d'appeler des décisions judiciaires de l'abbé devant le Parlement de Dole (Delsalle, 2002, p. 34-35). En adoptant la croix de Saint André, les habitants de la Terre de Saint-Claude rejoignent les pratiques emblématiques propres à l'ensemble du comté de Bourgogne, manifestant sans doute le souhait d'être traités de la même manière que les autres Comtois. Du reste, cette intégration sera tellement réussie qu'elle donnera, au XVII<sup>e</sup> siècle, les plus farouches opposants à la conquête française, capitaine Lacuzon et curé Marquis en tête.

Que ce soit à Saint-Claude ou dans le reste du comté, il faut reconnaître que les raisons précises de l'apposition de cette croix bourguignonne ne sont pas connues. Servaient-elles à indiquer le logis d'un agent du souverain ? Ont-elles pu, comme aux Pays-Bas, servir d'enseigne pour une auberge ? Manifestaient-elles, plus spontanément, une dévotion à Saint André, l'attachement des Comtois pour leur prince, la fierté bourguignonne ? Sans doute tout cela à la fois, les trois étant intimement liés.

### *c. Dans les foyers*

Peu nombreux sont les objets issus des foyers comtois des XVI<sup>e</sup> ou début XVII<sup>e</sup> siècle qui nous sont parvenus, et les textes contemporains ne nous renseignent guère sur leur aspect visuel. De fait, il n'y a guère que des objets de fonte qui ont survécu aux ravages du temps.

Les taques de cheminée issues des forges locales constituent une source intéressante, à la fois quantitativement et qualitativement<sup>32</sup>. Nous ne connaissons aucune plaque dotée d'un millésime antérieur au règne de Philippe II. Pour ce souverain, 11 plaques de cheminées ont été répertoriées, dont six sont ornées de la croix de Saint André, soit plus de

32. Le Musée Comtois, à Besançon, conserve un fichier décrivant plusieurs centaines de plaques. Sur la valeur de cette source pour l'historien (Vernot, 2002, p. 13-71).

la moitié. Pour le règne des Archiducs, 25 plaques ont été relevées, dont sept sont ornées de la même croix, soit moins du tiers.

Également sauvés par leur matériau de fabrication, quelques gaufriers issus de la production métallurgique locale sont parvenus jusqu'à nous. Parmi eux, un gaufrier daté de 1615 est orné de la croix de Saint André.

Les archives révèlent parfois l'existence d'autres objets. Ainsi, en 1551, un litige oppose « Maître Étienne Paradier, notaire citoyen de Besançon contre Jaque Andrey (ou Audrey), ceinturier citoyen de Besançon pour rendre une croix saint Andrey mise en ses mains » (AMB-Archives municipales de Besançon, FF 76)<sup>33</sup>. Quelle est la nature exacte de cette croix prêtée et non rendue ? S'agit-il d'un drapeau ? D'un objet de culte ? D'une enseigne de pèlerinage ?<sup>34</sup> Nous l'ignorons.

## Conclusion

Certes incomplet sur bien des points, ce premier corpus permet toutefois de proposer quelques conclusions et pistes de réflexion<sup>35</sup>.

Premier constat, la croix de Saint André semble avoir été aussi abondamment utilisée dans le comté de Bourgogne que dans les Pays-Bas. Sa plus grande discrétion en terre comtoise aujourd'hui s'explique pour plusieurs raisons : on pourrait invoquer le fait que les Habsbourg, comtes de Bourgogne, ont commandé peu de travaux de prestige en une contrée qu'ils ont par ailleurs peu visitée. Toutefois, cette absence physique n'en rend que plus nécessaire la présence d'emblèmes matérialisant et donnant à voir la souveraineté. C'est le sens de l'apposition des croix de Saint André aux frontières du comté, aux portes des villes, au revers des monnaies. Ce qui est vrai en revanche, c'est que le comté de Bourgogne, bien moins prospère, peuplé et urbanisé, ne peut prétendre rivaliser en matière d'architecture urbaine avec les Pays-Bas. Or c'est surtout en milieu urbain, lieu privilégié d'exhibition et de mise en scène du pouvoir, que se déploient les emblèmes dynastiques. En outre, les va-

33. Merci à Paul Delsalle pour nous avoir transmis cette indication. Certes, Besançon n'est pas alors du comté de Bourgogne. Toutefois, compte tenu de la rareté des mentions de tels objets et de la proximité géographique entre les deux entités, il nous a paru intéressant de verser cette pièce au dossier des objets ornés de la croix de Saint André.

34. L'abbaye de Saint-Andrews, en Écosse, produisait de telles enseignes formées d'une croix de Saint André.

35. L'auteur sera heureux de recueillir toute information lui permettant de compléter le corpus des croix de Saint André en Franche-Comté (contact : vernotnicolas@gmail.com).

gues de destruction successives nées des ambitions françaises, qui se sont successivement abattues sur la région entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'ardeur révolutionnaire enfin, ont mis à bas nombre de ces marques de souveraineté rivales et honnies. C'est donc, paradoxalement, à l'écart des grandes voies, dans les contrées les plus reculés de la campagne comtoise, là où, souvent d'ailleurs, au XVII<sup>e</sup> siècle, la résistance comtoise face à la France s'est montrée la plus farouche, que l'on peut encore relever, ici ou là, la présence de croix de Saint André dans l'architecture.

En outre, nombre de ces croix de Saint André, apposées sur des supports fragiles, n'ont pas survécu aux outrages du temps. À cet égard, le contraste est frappant entre l'absence totale de drapeaux comtois de cette époque ayant survécu, et ce qu'en disent les archives qui suggèrent, pour le XVI<sup>e</sup> siècle, une Comté pour la moins hérissée de croix de Saint André. Il existe donc bien une réelle continuité emblématique entre Pays-Bas et comté de Bourgogne.

Dans les Pays-Bas, l'abondance des croix de Saint André, et des emblèmes bourguignons en général, n'est pas seulement le reflet d'une politique volontariste des Habsbourg en la matière. Elle suggère également que les sujets des Pays-Bas se sont eux aussi reconnus dans ces emblèmes, hérités des prestigieux ducs, objets de leur loyauté et de leur affection. À leur tour, les autres possessions des Habsbourg, dans les contrées germaniques et ibériques et jusqu'au Nouveau Monde, se couvrent de croix de Saint André. Ce qui aurait pu constituer un emblème distinct et exclusif liant les Pays-Bas au comté de Bourgogne en raison de la spécificité de leur passé commun au sein des autres possessions des Habsbourg se répand, en fait, « sur tout le rond de la Terre », comme se plaît à le rappeler, au XVII<sup>e</sup> siècle, le chroniqueur comtois Girardot de Nozeroy. Si, donc, la croix de Saint André relie emblématiquement « Pays d'en haut » et « Pays d'en bas », elle ne marque pas un lien privilégié entre ces deux entités : toutes deux s'insèrent dans l'immense ensemble territorial détenu par les Habsbourg.

En revanche, cette uniformisation des pratiques emblématiques à l'échelle de l'ensemble des pays habsbourgeois n'implique pas que la croix de Saint André soit perçue de manière absolument identique d'un lieu à l'autre. En effet, à l'époque en Europe, les habitants du comté de Bourgogne sont rarement nommés Comtois, et presque toujours Bourguignons. Dans le recueil offert au président du parlement de Dole en 1593, les armes du comté sont surmontées de ce simple mot : « Burgundia ».

« Bourguignon », c'est également le nom donné à l'époque au dialecte parlé dans le comté, par opposition au français des élites (Delsalle, 2004, p. 11). On l'a vu, plusieurs témoignages soulignent la fierté avec laquelle les Comtois se considèrent comme les dépositaires par excellence de l'héritage Bourguignon. Or dans les armoiries génériques utilisées par les Habsbourg, c'est le duché, et non le comté, qui est représenté. D'un point de vue emblématique, il était probablement difficile pour les Comtois de se reconnaître dans le bandé ducal des armoiries de leurs souverains. Eux qui vivaient aux portes du duché savaient bien qu'il était devenu français. En revanche, ils pouvaient s'identifier à la croix de Saint André qui, disparue du duché, flottait toujours sur les forteresses du comté. De fait, parmi les différents éléments de l'emblématique de leurs souverains, tout porte à croire que c'est tout spécifiquement dans cette croix qu'ils se reconnurent.

En effet, les textes semblent suggérer que les Comtois nourrissent, à l'égard de cette croix, un sentiment de supériorité. On l'a vu, l'auteur du récit relatant la visite des Nassau en Franche-Comté acclame « la croix St Andrey, vray patron et guidon des Bourguignons », ailleurs, il s'enthousiasme devant les « enseignes belles et singulières insculptées de vraies armes des Bourguignons, qu'est la croix de St Andrey ». Ailleurs, Émile Longin rapporte que « les régiments levés dans notre province ne voulurent pas laisser aux terces espagnols le privilège de les déployer [les étendards aux croix de Bourgogne] en marchant au combat » (Longin, 1920, p. 239-240). Ces éléments, et la teneur d'autres textes contemporains, laissent à penser que pour les Comtois, la croix de Saint André n'est pas seulement, comme en Flandre, en Espagne ou dans l'Empire, une marque de fidélité et d'allégeance aux Habsbourg. Il semble bien en effet que localement, cette croix ait été dotée d'une dimension supplémentaire, tendant à en faire un emblème patriotique, celui de la « nation bourguignonne » dont les Comtois s'estiment plus spécifiquement les authentiques représentants.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les Comtois, pas plus que leurs souverains d'ailleurs, ne semblent s'être préoccupés d'évoquer leur union politique avec les Pays-Bas de quelque manière emblématique que ce soit ; autrement dit, le « cercle de Bourgogne » ne semble pas avoir connu de confirmation emblématique spécifique. À l'inverse, on sent les Comtois davantage soucieux de cultiver leur spécificité bourguignonne, face à des sujets des Pays-Bas qui peuvent eux aussi en revendiquer légitimement l'héritage, avec, toutefois, un handicap de taille : au XVI<sup>e</sup>

comme au XVII<sup>e</sup> siècle, dans l'esprit commun, un Bourguignon est un habitant de la Comté, bien plus que des Flandres.

### **Bibliographie**

- ANTONY D. et HUMBERT M., 1983, *Un grand ministre de Charles Quint : Nicolas Perrenot de Granvelle, garde des sceaux et premier conseiller d'État et les Comtois au service de l'Empire*, Besançon, CNDP-CRDP.
- ARNOLD T. F., 2002, *Atlas des guerres de la Renaissance XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Autrement.
- AUBERTIN C., 1881, *Recherches sur les drapeaux de l'ancienne province de Bourgogne*, Beaune, Imprimerie Éd. Batault-Morot.
- BOUQUIN F., DELAFIN A. et FAUDOT M., 2001, *Le patrimoine des communes du Doubs*, t. II, Paris, Flohic.
- COLLECTIF, 2002, *Besançon et la Franche-Comté au XVI<sup>e</sup> siècle. L'époque de Philippe II*, Besançon, Renaissance du Vieux Besançon.
- DELSALLE P., 2001, *La Franche-Comté au temps de Charles Quint*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- DELSALLE P., 2002, « La Franche-Comté et la Terre de Saint-Claude au début du règne de Charles Quint », *Les Amis du Vieux Saint-Claude* n° 25, p. 33-43.
- DELSALLE P., 2004, *Lexique pour l'étude de la Franche-Comté à l'époque des Habsbourg (1493-1674)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- DENOËL C., 2004, *Saint André. Culte et iconographie en France (V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, École des Chartes.
- EUVRARD T., 2006, catalogue disponible en ligne sur : <http://www.dolemonnaies-jetons.fr>.
- GARNERET J., BOURGIN P. et GUILLAUME B., 1980, *La maison du montagnon*, Besançon, Éditions du folklore comtois.
- GAUTHIER J., 1883, *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté*, Besançon, Imprimerie Dodivers.



- GAUTHIER J., 1885, *Statuts, insignes et armoiries des corporations d'arts et métiers et des confréries militaires ou judiciaires de Franche-Comté, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Besançon, Imprimerie P. Jacquin.
- GAUTHIER J., 1886, *Armorial des corporations religieuses de Franche-Comté*, Besançon, Imprimerie P. Jacquin.
- GAUTHIER J. et LURION R. (de), 1894, *Marques de bibliothèque et ex-libris franc-comtois*, Besançon, Imprimerie P. Jacquin.
- GAUTHIER J., 1895, « Le voyage de Philippe le Beau, comte de Bourgogne, en Franche-Comté », *Annuaire du Doubs*, p. 49-55.
- GÉNARD P., 1891, *L'Armoriste belge*, Anvers, G. t' Felt.
- HOUART P., 1969, « Des emblèmes belges méconnus : briquet et croix de Bourgogne », *Cahier Toison d'Or*, n° 4, p. 19-27.
- HOUART P., 2005, *Promotion et octroi de l'insigne européen de la croix de Bourgogne – Toison d'Or*, Rosières (Belgique), Fondation Toison d'Or.
- HOUART P., MICHAUD D. et VERNOT N., 2005, « Toison d'Or et croix de Bourgogne. Six siècles d'histoire », *Cahiers Toison d'Or – Présence de l'Histoire*, n° 64, janv.-fév. 2005.
- HOZIER C. (d'), 1875, *Armorial général de France, recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696*, Dijon, Imprimerie Darantière.
- JACQUEMART J.-P., 2007, *Architectures comtoises de la Renaissance (1525-1636)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- LASSUS F., 2003, *Vivre à Voray*, Besançon, Éditions de Folklore comtois.
- LONGIN E., 1920, « Le drapeau et l'écharpe en Franche-Comté », *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, p. 223-271.
- LURION R. (de), 1890, *Nobiliaire de Franche-Comté*, Besançon, Imprimerie P. Jacquin.
- PÉREZ J., 1994, *Charles Quint Empereur des deux Mondes*, Paris, Gallimard.
- PERNOT F., 2003, *La Franche-Comté espagnole. À travers les archives de Simancas, une autre histoire des Franc-Comtois et de leurs relations avec l'Espagne, de 1493 à 1678*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- PFISTER P. (M<sup>gr</sup>), 1947, *Notre-Dame de Jouhe*, Dole, Éd. Delcey.



- PIERRON S., 1971-1973, *Histoire illustrée de la forêt de Soignies. La géographie, l'histoire, la juridiction*, t. 1, Bruxelles, Éditions Culture et Civilisation.
- ROBERT U., 1898, « Voyage de Henri et René de Nassau en Franche-Comté, en France et en Espagne, 8 août 1533-9 janvier 1534 », *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, p. 217-246.
- ROUSSEAU J., 1994, *La monnaie en Comté (l'atelier monétaire de Dole)*, 1494-1694, Dole, Éd. Les Deux Colombes.
- ROUSSET A., 1854, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, classés par département : département du Jura*, t. IV, Besançon, Bintot.
- SCHNERB B., 2008, « La croix de Saint André, 'enseigne cognoissable' des Bourguignons », in TURREL D. (éd.), *Signes et couleurs des identités politiques du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 45-56.
- SOLY H. (éd.), 1999, *Charles Quint 1500-1558*, Anvers, Fonds Mercator.
- STALINS (baron), 1939, *Origine et histoire de la famille Stalins de Flandre, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, et du briquet héraldique dit « Briquet de Bourgogne » ou « Fusil de la Toison d'Or »*, Gand/Paris, G. de Tavernier/F. de Nobelet.
- STALINS (baron), 1945, *Histoire, généalogie et alliances des Stalins de Flandre, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, et quelques considérations sur le briquet héraldique dit « Briquet de Bourgogne » ou « Fusil de la Toison d'Or »*, Gand/Paris, G. de Tavernier/Saffroy.
- TAILLARD G., 1987, « La décoration héraldique de l'église de Chaux-Neuve, au val de Mouthe (Franche-Comté) », *Archivum heraldicum*, n° CI, p. 14-17.
- VERNOT N., 2002, « Sentiment d'appartenance et loyautés dynastiques dans la Franche-Comté de Louis XIV : le témoignage emblématique des plaques de cheminée et de l'Armorial général », *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, n° 44, p. 13-71.
- VERNOT N., 2003, « Images du pouvoir, pouvoir des images : les armoiries de l'abbaye de Saint-Claude (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, n° 26, p. 2-19.

- VERNOT N., 2006, « Les armoiries des villes comtoises à la Renaissance d'après un recueil inédit de 1593 », *Cahiers dolois*, n° 18, p. 73-104.
- VERNOT N., 2007, « Un serpent dans le cœur : la symbolique de l'ex-libris de Philippe Chifflet, abbé de Balerne (1597-1657) », in DELOBETTE L. et DELSALLE P. (éds), *Les Chifflet : aux origines de l'érudition en Franche-Comté (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Besançon, Presses universitaires de France, p. 63-88.
- VILLE DE BESANÇON, 1970, « Maisons et scènes comtoises », *Besançon 1970*, n° 12, juin 1970, p. 22-28.
- VUILLERMOZ A., 1995, *Deux villages en parenté : La Pesse et Les Bouchoux*, Saint-Claude, Les Amis du Vieux Saint-Claude.
- ZAMAGNI G., 2003, *Il valore del simbolo. Stemmi, simboli, insegne et imprese degli Ordini religiosi, delle Congregazioni e degli altri Istituti di Perfezione*, Cesena, Il Ponte Vecchio.

Ce volume rassemble les textes des communications qui ont été présentées au colloque « La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas », organisé à Vesoul et à Tournai en octobre 2006, et centré sur les aspects politiques, diplomatiques, religieux et artistiques. Un second volume devrait réunir les actes d'un autre colloque en préparation sur les aspects militaires, démographiques et économiques.

Le colloque avait pour objectif d'étudier les liens entre la Franche-Comté et les anciens Pays-Bas, sur une longue durée allant depuis le mariage d'Othon et de Mahaut d'Artois (1285) jusqu'au traité de Nimègue (1678). Vingt-deux communications éclairent de façon très variée les influences et les échanges politiques, diplomatiques, artistiques et religieux, entre les pays « de par-delà » et les pays « de par-deça ».

L'ensemble constitué par les résultats de recherches exposées ici renouvelle profondément l'historiographie. Lucien Febvre lui-même n'écrivait-il pas : « Ainsi, c'était un lien fort lâche qui unissait la Comté aux Pays-Bas. Ou plutôt, aucun lien n'unissait ces deux pays ». Tout indique désormais le contraire.

Ont participé à l'ouvrage :

Philippe ANNAERT, Nicole BROCARD, Jean-Marie CAUCHIES, Catherine CHÉDEAU, Gilles DEREGNAUCOURT, Hugo DE SCHEPPER, Luc DUERLOO, Anne DUPONT, Peter Arnold HEUSER, Christophe LEDUC, René LOCATELLI, Corinne MARCHAL, Alain MARCHANDISSE, Henri MOREAU, François PERNOT, Marie-Liesse PIERRE-DULAU, Jacques PYCKE, Nicolas VERNOT, Julie VERSELE, Manuel TRAMAUX et Monique WEIS

*Transmission et identités 5*



MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
CLAUDE NICOLAS LEDOUX

Presses universitaires de Franche-Comté



Prix 26 euros TTC

ISBN : 978-2-84867-276-2  
ISSN : 1956-0222